

**OFFICE DES CEREALES
APPEL D'OFFRES N°09/2026**

TUNEPS 20260600321

**TRAVAUX DE REPARATION AUX DESORDRES CONSTATES SUR LE BATIMENT DE LA
CIRCONSCRIPTION DE ZAGHOUAN**

Cet Appel d'Offres a pour objet la réalisation en lot unique, des travaux de réparation aux désordres constatés sur le bâtiment de la circonscription régionale sise à Zaghouan.

Les soumissionnaires inscrits au système TUNEPS, intéressés à participer et ayant l'agrément **B0 (entreprise générale de bâtiments) catégories 1ou plus**, sont invités à retirer le cahier des charges **gratuitement** auprès du Secrétariat Permanent des Commissions des Marchés de l'Office, 30 Rue Alain Savary Tunis **ou** du site www.tuneps.tn **ou** du site www.marchespublics.gov.tn . ou du site www.oc.com.tn.

Les offres doivent parvenir à l'Office des Céréales **exclusivement** par le système TUNEPS, **seulement la caution provisoire (original)** d'un montant de **2.400** dinars, **l'extrait de registre de commerce** (l'original) doivent être présentés dans une enveloppe fermée, libellé au nom du Président Directeur Général de l'office des céréales 30 Rue Alain Savary BP N°173 CEDEX 1002 Tunis, par voie postale et en recommandé ou par rapide poste ou déposées directement au bureau d'ordre central de l'Office des Céréales contre récépissé, portant uniquement la mention suivante :

A NE PAS OUVRIR APPEL D'OFFRES N° 09/2026 :

**TRAVAUX DE REPARATION AUX DESORDRES CONSTATES SUR LE BATIMENT DE LA
CIRCONSCRIPTION DE ZAGHOUAN**

La date limite pour la réception des offres est fixée au **16 juillet 2025 à 11 H 00**.

La validité des offres est fixée à 120 jours à compter de la date qui suit la date limite de la réception des offres.

La séance d'ouverture des plis se tiendra, le **16 juillet 2026 à 12 H 00** à la salle de réunion au 1er étage au siège de l'Office des Céréales 30 rue Alain Savary, Tunis.

Les soumissionnaires qui ont présentés leurs offres ou leurs représentants (présentation d'une procuration signé de la part du soumissionnaire et de la carte d'identité nationale) peuvent assister à la séance d'ouverture des plis.

Toute offre parvenue au-delà de la date limite (journée et horaire) et/ou hors ligne et/ou ne contient pas une caution bancaire provisoire sera rejetée.